

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2023

Le vingt-quatre février deux mille vingt-trois

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2023

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, CADORET Anita, MARTY Didier, CATINOT Isabelle.

Pouvoir(s) : COUSSEAU Stéphanie à VERGNION Philippe, BOIBELET AVRIL Elsa à BOULLAULT Angèle, COUSSEAU Hervé à CHAIGNAUD Éric, NEBOUT Franck à DÉNOUE Joël et TEXIER Isabelle à CHABOT Jean-Michel

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 18

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

Résumé des décisions prises

- Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 18/01/2023.
- Le Conseil prend acte du rapport du Maire relatif aux décisions prises par délégations du Conseil.
- Approbation à l'unanimité du compte de gestion du receveur, exercice 2022, budget général
- Approbation à l'unanimité du compte de gestion du receveur, exercice 2022, budget annexe du lotissement

Le Maire quitte la salle, la séance est présidée par Jean-Michel CHABOT

- Approbation à l'unanimité du compte administratif 2022, budget général qui présente :
 - Un excédent de clôture en fonctionnement de 462 431,14 €
 - Un excédent de clôture en investissement de 70 760,44 €
 - Un besoin de financement des restes à réaliser de : 121 804,00 €
- Approbation à l'unanimité du compte administratif 2022, budget annexe du lotissement qui présente :
 - Un excédent de clôture en fonctionnement de 11 604,14 €
 - Un excédent de clôture en investissement de 66 878,55 €

Le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

- Approbation à l'unanimité de l'affectation des résultats 2022 du budget général comme suit :
 - Affectation au 1068 : 51 043,56 €
 - Excédent reporté en fonctionnement : 411 387,58 €
 - Excédent reporté en investissement : 70 760,44 €
- Approbation à l'unanimité de l'affectation des résultats 2022 du budget annexe du lotissement comme suit :
 - Excédent reporté en fonctionnement : 11 604,14 €
 - Excédent reporté en investissement : 66 878,55 €

- Approbation à l'unanimité pour retirer la délibération n° 2023-01-04 relative au programme de travaux de voirie et en reprendre une autre avec un chantier complémentaire (aire de camping-cars sur la place du vignoble)
- Approbation à l'unanimité pour la vente d'un bâtiment « Chez Chotard » pour la somme de 265 000 euros.
- Approbation à l'unanimité pour l'achat de deux maisons dans le bourg de Jurignac pour la somme de 174 000 euros.
- Approbation à l'unanimité pour la vente de terrains dans le bourg de Jurignac (environ 2 000m²) pour la somme de 30 000 euros.
- Report du sujet n° 13 (vente de terrains du lotissement)
- Approbation de principe à l'unanimité de passage d'une convention avec l'Association « Patrimoine en Blanzacais » pour le projet « Mémoire de nos villages » sous réserve que la modification du paragraphe relatif à « Obligation du partenaire »
- Questions et information diverses :
 - Aire de camping-cars :
Monsieur Philippe VERGNION fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars.
 - Construction CetteFamille :
L'acte définitif de vente du terrain à CETTE FAMILLE PATRIMOINE sera signé chez le notaire le 28 février prochain.

En Mairie le 03 Mars 2023,
Le Maire, Guy DECELLE

